

## **UN/CEFACT (UNITED NATIONS/CENTRE FOR TRADE FACILITATION AND ELECTRONIC BUSINESS)**

Le Centre des Nations Unies pour la Facilitation du Commerce et le Business Électronique fait partie de la Commission économique pour l'Europe qui, sous l'égide du Conseil économique et social, vise à produire des recommandations et standards en relation aux thèmes mentionnés ci-dessous.

Les Nations Unies, à travers le CEFACT-ONU, contribuent à améliorer la capacité des organisations commerciales et administratives, à échanger des biens et des services efficacement. Cet organisme compte sur la participation des experts internationaux, travaillant au sein des organisations internationales, des institutions nationales mais également au sein des entreprises du secteur privé.

### **PRESENTATION**

Le CEFACT-ONU vise à faciliter les transactions nationales et internationales, en simplifiant et harmonisant les processus, procédures et flux d'informations, afin de contribuer à la croissance du commerce international. Son travail repose sur :

- La production de standards, de recommandations techniques ainsi que de lignes directrices sur la facilitation du commerce et du business électronique ;
- La recherche de l'interopérabilité sémantique à travers l'établissement de significations communes des termes et informations utilisées dans le secteur du business. À ce propos, le CEFACT-ONU développe des standards conformes à ses dépositaires (par exemple, le UN Core Component Library).
- L'analyse et la compréhension des éléments clés des transactions, procédures et processus internationaux ainsi que l'élimination des contraintes au commerce ;
- Le développement de méthodes pour faciliter ces transactions, procédures et processus tout en y incluant un usage approprié des technologies de l'information ;
- La promotion de ces méthodes et des bonnes pratiques associées, à travers des activités de communications, comme l'organisation de séminaires présentiels ou en ligne ainsi que la production des documents adaptés aux audiences non-techniques ;
- La coordination avec les autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations internationales de normalisation (par exemple l'ISO, IEC).

Le CEFACT-ONU a été notamment à l'origine de la création de UN/EDIFACT, standard encore largement utilisé par les grandes entreprises internationales.

Les travaux sont répartis dans quatre Programme de Développement (PDA), chacun subdivisé en domaines :

#### **1. International Trade Procedures PDA**

- Single Window Domain
- Trade Procedure Facilitation Domain
- Code List Focal Point Domain

#### **2. International Supply Chain PDA**

- Finance & Payment Domain
- Accounting & Audit Domain
- Transport & Logistics Domain
- Health & Insurance Domain
- Supply Chain & Procurement Domain
- Travel & Tourism Domain

### **3. Regulatory & eGovernment PDA**

- Cross-Border Management Domain
- eData Management Domain
- Agriculture Fisheries & Agri food Domain
- Environment Management Domain

### **4. Methodology & Technology PDA**

- Specification Domain
- Library & Schema Focal Point Domain
- UN/EDIFACT Focal Point Domain
- Validation Focal Point Domain

Les experts susceptibles de contribuer aux travaux ne sont plus membres de groupes spécifiques comme par le passé (Trade Business Group 5 pour le secteur de la finance par exemple) mais sont simplement listés dans un répertoire général et peuvent s'associer aux projets qui les intéressent lors de leur lancement

#### **POINTS A SIGNALER**

- L'UN/CEFACT a défini un standard de facture électronique appelé CII (*Cross Industry Invoice*) dont a été dérivé le standard ISO 20022 correspondant. Le groupe d'experts Facture électronique mis en place par la Commission européenne a soutenu ce standard (CII) qui a fait par ailleurs l'objet en 2011 d'un guide d'implémentation de la part du CEN (eBES).
- La CIRA (Cross Industry Remittance Advice), associée au processus de paiement, a été développée en complément de la CII.

#### **REPRESENTANTS FRANÇAIS**

Pour être admis au sein de l'UNCEFACT, les représentants de chaque pays, dont la France, doivent être nommés par leur chef de délégation. En France, ce dernier est nommé par le Ministère des Finances (par délégation du Ministère des Affaires Etrangères).

Depuis la réorganisation de 2011, la profession bancaire ne participe plus aux travaux de l'UN/CEFACT.

Plus d'informations sur le site Internet : <http://www.unece.org/cefact.html>